8

MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

FICHE PRESSE

Fortement engagée en faveur des droits des femmes, la Ville de Marseille invite des associations marseillaises à une journée de conférences mercredi 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes.

Lors de ces échanges, les participantes et participants peuvent **mettre en lumière leurs propositions pour défendre les droits des femmes** et partager **les réflexions qui ont nourri le plan d'action porté par la Ville dans le cadre de son adhésion à la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale :** les actions de terrain possibles, les hébergements d'urgence, les propositions associatives... ainsi qu'élargir cette réflexion à l'international, avec une table-ronde dédiée aux enjeux internationaux de la lutte contre les inégalités de genre en santé.

Ces tables-rondes, menées par des représentantes municipales ainsi que des associations marseillaises, permettent de guider la réflexion **vers une Ville plus juste et plus inclusive, une des priorités de la municipalité** et de réaffirmer sa **détermination à restaurer et incarner les droits des femmes et à faire de Marseille une ville féministe.**

A l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes, la Ville de Marseille se mobilise en organisant également différentes **visites thématiques dans les musées municipaux :**

- Des **visites guidées de l'exposition de Ghada Amer, sculpteure, au Centre de la Vieille Charité** sont organisées avec un regard particulier porté sur l'artiste et la place des femmes dans l'art

- Le **Musée des Beaux-Arts propose trois parcours thématiques :** une visite guidée de l'exposition de Tamar Hirschfeld, "Grillée", ainsi qu'un parcours autour **des artistes femmes** (Lavinia Fontana, Françoise Duparc, Eva Gonzales) au gré des collections du musée ou encore une déambulation commentée présentant **la représentation des femmes dans l'Histoire** dans la collection du musée des Beaux-arts : *Daphné transformée en laurier* par Claude Vignon, *La Madeleine en extase* de Finson et bien d'autres oeuvres.

Le Maire de Marseille, Benoît Payan, a co-signé une tribune aux côtés de 47 autres élues et élus, à l'initiative de l'ONG Oxfam France afin de réclamer un plan d'urgence pour l'égalité femmes-hommes sur les territoires.

"L'égalité femmes-hommes doit être le modèle de notre société et non une variable d'ajustement. Nous qui agissons tous les jours pour faire de nos villes des territoires féministes, nous appelons à une accélération des moyens."

Benoît Payan, Maire de Marseille.

TABLE-RONDE 1
Les 66 recommandations des associations féministes

Contexte :

En mars 2021, le Maire de Marseille, Benoît Payan, a reçu trois associations féministes (Osez le féminisme, Femmes solidaires Marseille et l'Assemblée des femmes) qui lui ont remis un document recensant leurs *« 66 recommandations pour que Marseille devienne une ville féministe ».*

Thématiques abordées :

Les associations signataires militent pour une **politique volontariste dotée de moyens sur le long terme**, dans le but d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre les violences faites aux femmes.

Elles formulent différentes propositions, à poursuivre ou à mener :

- ***une politique d'égalité au sein de la municipalité,*** notamment par la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la création d'une Maison des femmes, la formation des élues et élus et des personnels municipaux ou encore la féminisation de l'espace urbain..

- ***plus de moyens pour lutter contre les violences masculines :*** afin de lutter contre le sexisme au quotidien, le harcèlement de rue et les féminicides, les associations recommandent plus de formation et de campagnes de sensibilisation, notamment pour prévenir les stéréotypes dès le plus jeune âge, ainsi que des places d'hébergement supplémentaires pour les femmes victimes de violences.

- ***davantage de droits sociaux pour les femmes :*** dans le domaine de l'emploi (notamment pour une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle et une réduction des écarts de salaire), de la santé (plus de prévention et de financement), de la culture (financement des journées du Matrimoine et parité dans les programmations culturelles, par exemple) ou encore du sport (équipements mixtes, campagnes de prévention sur le sexisme dans le sport, notamment).

Ces 66 propositions, pour certaines, sont déjà menées sur le territoire marseillais, tant par la municipalité que les associations locales soutenues par la Ville de Marseille.

TABLE-RONDE 2
Les actions de terrain

Si les femmes sont plus diplômées que les hommes, les écarts salariaux entre les femmes et les hommes persistent et se répercutent, notamment, sur les pensions de retraite.

À ces écarts de rémunération viennent parfois s'ajouter des situations de précarité professionnelle (temps partiels, CDD,...) et de fragilité sociale.

La Ville de Marseille développe des actions en faveur des femmes, dans une démarche globale d'accompagnement et de soutien.

La complémentarité entre les actions menées par la Ville de Marseille et celles initiées par les associations, soutenues par la municipalité, renforce ainsi le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire marseillais.

L'exemplarité de la Ville de Marseille :

La Ville de Marseille promeut et développe une culture de l'égalité pour l'ensemble des agents municipaux, tout au long de leur parcours professionnel, mais également pour l'ensemble des marseillaises et des marseillais, par le biais des différentes actions menées par les services municipaux :

- ***Gestion des ressources humaines :*** les procédures de recrutement, de promotion statutaire et de rémunération accordent une importance particulière aux questions d'égalité femmes-hommes (neutralité des jurys de recrutement, quotas obligatoires dans les emplois de direction,...).

  Une meilleure articulation de la vie professionnelle et de la vie privée est favorisée par la réforme du temps de travail, l'information sur les dispositifs de congés familiaux et leur incidence sur la carrière ou encore par le recours au télétravail.

  Les actions de prévention et de protection des agents sont également renforcées, notamment par la création de la Commission de Lutte contre le Harcèlement au travail (CLH) ou encore la réflexion engagée sur l'élaboration d'un violentomètre au travail.

- ***Contribution des services municipaux :*** information du grand public sur la place et le rôle des femmes dans la société (conférences et tables-rondes organisées par les services des droits des femmes et de la culture), accueil de proximité et consultations pluridisciplinaires proposées par le service des droits des femmes, soutien des associations œuvrant en faveur des droits des femmes et luttant contre les violences faites aux femmes, installation de distributeurs de protections périodiques, valorisation des femmes dans le domaine culturel, encouragement de la mixité dans le sport, meilleure appréhension des situations de violences conjugales,...

Les actions menées par les associations soutenues par la Ville de Marseille :

- ***Plus de droits sociaux pour les femmes*** : égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine culturel (association Collectif 13 droits des femmes), accompagnement des femmes en matière de santé (associations Sol en si et Planning familial) et dans le milieu carcéral (association Relais Enfants Parents PACA).

- ***Plus de sécurité pour les femmes :*** défense physique et verbale (association Femmes en défense), sécurité des femmes sur les lieux festifs (Orane).

À ces quelques exemples d'initiatives développées en faveur des femmes s'en ajoutent d'autres, dans un domaine majeur : les dispositifs d'hébergement d'urgence, table-ronde 3.

TABLE-RONDE 3
Les dispositifs d'hébergement d'urgence

Contexte :

La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, en particulier celles commises au sein du couple. On estime à un peu plus de 300 000 le nombre annuel moyen de personnes âgées de 18 à 75 ans victimes de violences conjugales, dont 213 000 sont des femmes.

Dans ce cadre, l'accès à un hébergement ou à un logement constitue très souvent une mesure urgente indispensable pour mettre une femme en sécurité d'un conjoint ou ex-conjoint violent, mais aussi un préalable à toute reconstruction pour une personne victime de violences conjugales.

La Ville de Marseille soutient et encourage les dispositifs d'hébergement d'urgence à destination des femmes victimes de violences.

Associations invitées proposant des hébergements d'urgences pour les femmes à Marseille :

- Solidarité femmes 13 ;
- Jane Pannier ;
- Maison des familles les Buissonnets ;
- Habitat alternatif social ;
- Association Yes we camp pour l'Auberge Marseillaise ;
- Amicale du nid.

Une présentation de ces différentes structures sera faite par les représentantes et représentants invités et une réflexion plus large sera menée sur les besoins locaux en matière d'hébergements d'urgence spécifiques pour les femmes victimes de violences.

Une attention sera également portée sur l'issue de ces dispositifs d'hébergement temporaires proposés au sein des structures présentes ainsi que sur les solutions plus pérennes pouvant être apportées à ces femmes.

TABLE-RONDE 4

“Quand les femmes prennent soin des autres, qui prend soin d’elles ?”

Les enjeux internationaux de la lutte contre les inégalités de genre en santé

Les femmes, par leur socialisation, sont assignées aux activités de care, à comprendre comme l’ensemble des activités visant à prendre soin, à avoir le souci d’autrui. Elles se voient attribuer la responsabilité de la gestion du foyer (au détriment ou en surplus d’une activité salariée) et sont surreprésentées dans les métiers du care (aides-soignantes, aides à domicile…), métiers parfois précaires.

Ainsi, lors de la crise de la covid-19, elles se sont retrouvées en première ligne de l’épidémie. Pour autant, bien qu’elles soient surspécialisées dans cette activité du care, le rapport des femmes à leur propre santé est complexe. La médecine s’est construite sans elles, voire contre elles : leurs symptômes sont méconnus (exemple des maladies cardio-vasculaires) et les maladies et troubles gynécologiques sont peu étudiés donc mal pris en charge, ce qui témoigne d’une invisibilisation de leurs problématiques de santé.

Dans le même temps, elles sont la cible de dispositifs de contrôle de leur corps et leur sexualité, comme en témoignent les enjeux liés au droit à l’IVG, ou encore les mutilations sexuelles féminines.

Par ailleurs, elles ont tendance à renoncer aux soins les concernant, en privilégiant la santé de leurs proches.

Face à cela, il est nécessaire de réfléchir à **des actions collectives de santé** qui intègrent les femmes mais sensibilisent toute la société, pour ne pas les isoler, ni parler en leur nom. La diplomatie féministe et la coopération internationale sont un bon moyen de de saisir collectivement de cet enjeu, comme en témoigne l’exemple du projet « santé menstruelle » mené à Dakar.

Le concept de précarité menstruelle renvoie aux difficultés **d'accéder à suffisamment de produits d'hygiène menstruels et/ou à des produits de bonne qualité,** et donc à l'impossibilité de **vivre dignement ses règles.** La problématique de la précarité menstruelle est indissociable des **enjeux plus larges liés à l'hygiène menstruelle et aux représentations qui l'entourent** (ex : perceptions des règles comme étant « sales »), qui créent des tabous, participent de la diffusion de fausses informations et donc entravent la mise en place de bons comportements de santé. La précarité menstruelle est donc liée au coût financier des règles ainsi qu'à la façon dont ce sujet est considéré socio-culturellement.

Le projet consiste en la réalisation d'un kit comprenant **un support pédagogique informatif et ludique** sur les règles, l'hygiène et la santé menstruelle, ainsi **qu'un patron et des tissus** afin de réaliser des serviettes hygiéniques réutilisables (diffusable à souhait).

La cible primaire du projet est l'ensemble des personnels qui travaillent avec les jeunes, dans le domaine socio-éducatif, à savoir les animateurs de centres, les infirmières scolaires, les professionnels du planning familial, les responsables d'associations qui s'occupent des jeunes, etc. Ce sont elles et eux qui utiliseront les supports pédagogiques fournis pour éduquer, sensibiliser et autonomiser les jeunes, filles et garçons

Contacts

Mail : presse@marseille.fr

Tél : 04 91 14 64 63

Portable : 06 32 28 93 71

54, rue Caisserie 13002 Marseille

www.marseille.fr